

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—L'AUGMENTATION DES TARIFS—LE SERVICE POSTAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Keeper:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à exiger que la Société canadienne des postes abandonne l'augmentation de deux cents des tarifs postaux prévue pour la prochaine année, renonce à la fermeture prévue de certains bureaux de poste ruraux, remette en question sa décision de remplacer par les superboîtes aux lettres la livraison à domicile du courrier dans les nouveaux quartiers de banlieue, ainsi que les réductions prévues des services postaux urbains, et qu'en outre, l'adoption de la présente motion ne soit pas considérée comme une question de confiance envers le gouvernement.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le président, j'ai écouté évidemment avec intérêt le discours, ce matin, de mon honorable collègue d'en face, de même que les propos tenus également depuis quelques jours par des députés de l'opposition. C'est avec regret, monsieur le Président, que je constate que leurs propos semblent n'avoir que deux objectifs: créer la peur, la peur du changement chez les Canadiens de se servir d'une société de la Couronne à des fins partisanses. Si des problèmes existent au sein de la Société canadienne des postes, madame la Présidente, il faut en attribuer carrément la paternité aux députés d'en face qui ont eu la charge administrative de 1963 à 1984. Deux décennies, madame la Présidente, marquées par une constante: la détérioration du service postal à coups de ralentissements de travail, de perturbations, de grèves de toutes sortes, de conventions collectives, je dirais même signées en catastrophe, madame la Présidente, dont les Canadiens firent finalement les frais à coups d'augmentations massives et brutales des tarifs postaux.

J'aimerais savoir où se situaient nos collègues ou les collègues de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) lorsque le service postal canadien, par exemple, madame la Présidente, subissait les assauts de l'administration précédente.

La situation de la Société canadienne des postes n'était guère reluisante au moment où nous en avons pris la responsabilité, si on se souvient, en septembre 1984. Les Canadiens se remettaient à peine d'une augmentation sans précédent, et pourtant le déficit de la Société canadienne des postes s'élevait encore à 306 millions de dollars, sans évidemment que cela n'ait affecté ou préoccupé outre mesure nos amis du Nouveau parti démocratique.

Madame la Présidente, l'année 1956, oui, je dis bien 1956, constitue une année mémorable, je dirais même un grand cru. Ce fut l'année, madame la Présidente, justement de l'apparition de la première des omniprésentes boîtes postales vertes qui constellent maintenant le grand paysage canadien et décore évidemment coins de rue et aussi routes rurales, l'année où se situaient aussi nos amis dont maintenant, madame la Présidente, on doit subir les discours et les airs qui font état de vieilles offenses. Une autre année mémorable, également un grand cru, 1974, alors que l'administration précédente prenait la décision de ne plus offrir le service à domicile aux villes dont la population ne dépassait pas désormais 2 000 adresses postales. Aujourd'hui, madame la Présidente, approximativement

Les subsides

600 000 domiciles dans 195 villes du Canada se retrouvent dans cette situation. Encore une fois, j'aimerais vous demander où se situaient nos vertueux amis alors que ces décisions étaient prises.

● (1540)

[Traduction]

Lorsque le précédent gouvernement a pris la décision d'imposer aux Canadiens ces infâmes boîtes vertes rouillées, on n'a entendu qu'un grand silence chez nos amis d'en face. Confrontés à un problème d'une telle ampleur—une diminution du service et une augmentation du déficit—nous avons choisi la voie difficile et périlleuse et nous avons décidé de rétablir le service pour les Canadiens tout en essayant de juguler le déficit.

Pour nous aider dans ce processus et avoir recours à une vraie consultation, nous avons demandé à Alan Marchant, Louis Comeau, Fred McNeil, Julien Major et Alix Granger qui, comme nous le savons tous, ont formé la Commission Marchment, de consulter les Canadiens quant à la nature des modifications qu'ils souhaitent voir apporter au service postal canadien. Je suis sûr que même mes amis d'en face se joindront à moi pour féliciter le comité d'examen pour son mandat ainsi que pour la productivité de la Société canadienne des postes. A mon avis, il a fait un travail exceptionnel.

Dans son rapport, la commission indique clairement qu'il faut rétablir en priorité le service pour les Canadiens, que le travail de distribution doit être évalué par des personnes étrangères aux Postes, contrairement à ce qui se fait actuellement, et que les Canadiens qui ne bénéficient pas de la distribution à domicile doivent y avoir droit un jour sur deux ou disposer de boîtes groupées ou postales.

La commission a proposé également que des tarifs proposés par la société soit contrôlés par un tiers et que l'on ait recours autant que possible à la sous-traitance.

La commission a fait la recommandation importante suivante:

Que l'objectif de la Société d'atteindre l'autonomie financière soit maintenu, ceci afin de soulager les contribuables du fardeau de devoir subventionner les usagers de la Poste autrement que par les subventions prévues par le Parlement.

Les députés de notre côté de la Chambre ont approuvé sans réserve ces recommandations, comme la plupart des 43 autres faites par la Commission Marchment, et la société a incorporé les principes directeurs ainsi que la plupart de ces recommandations dans son plan.

[Français]

Madame la Présidente, ce plan vient appuyer notre volonté de continuer à offrir un service de livraison à domicile aux Canadiens qui en bénéficient déjà et aussi à assurer aux nouveaux secteurs domiciliaires un service de livraison efficace comparable ou même supérieur à celui fourni par d'autres administrations postales. Madame la Présidente, 54 p. 100 des Canadiens, et cela peut paraître suprenant, reçoivent leur courrier à domicile, soit en poste restante, soit par l'intermédiaire des remarquables boîtes vertes introduites par nos amis d'en face.

Il y a donc un pourcentage important de Canadiens qui reçoivent une livraison de façon différente. L'administration précédente a cru bon elle aussi tôt au début de 1983-1984 d'introduire cette formule de boîtes communautaires.